

**POUR PLUS D'INFOS,**

*Nos conseillers sont à votre écoute !*

## CONTACT



Audrey LEFRAY  
02 43 50 29 44  
audrey.lefray@lemans.cci.fr

## SERVICE "CONTRAT D'APPRENTISSAGE"



Contact CCI : 02 43 21 00 51

## SIMULATEUR DES AIDES



Calculez le coût réel de votre apprenti sur le site  
apprentissage de la région Pays de la Loire !

[www.apprentissage-paysdelaloire.fr/Entreprises/Les-aides/Simulateur-des-aides](http://www.apprentissage-paysdelaloire.fr/Entreprises/Les-aides/Simulateur-des-aides)

**Centre de Formation d'Apprentis CCI Le Mans Sarthe**

132 rue Henri Champion - 72100 Le Mans

02 43 40 60 60 - [www.cfa.lemans.sarthe.cci.fr](http://www.cfa.lemans.sarthe.cci.fr)



Région **FORMATION**



# Centre de Formation d'Apprentis

CCI LE MANS SARTHE

## BP PRÉPARATEUR EN PHARMACIE



CCI Le Mans Sarthe - Crédits photos : Agence Ad'hoc - Fotolia.com

# UN DIPLÔME UN MÉTIER UN SALAIRE

# RECRUTER EN ALTERNANCE ?

*C'est penser l'avenir !*

Vous êtes employeur et vous souhaitez embaucher en alternance un jeune en BP Préparateur en pharmacie ?

**Le Centre de Formation d'Apprentis CCI Le Mans Sarthe** vous accompagne dans votre démarche.

## LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE, C'EST QUOI ?

- C'est un contrat de travail à durée déterminée d'une durée de 2 ans (ou CDI) qui allie périodes de formation au CFA et en entreprise.
- Vous bénéficiez :
  - » d'exonération de charges sur le salaire,
  - » d'une prime annuelle de la Région de 1000 € (entreprises de moins de 11 salariés),
  - » d'un crédit d'impôt de 1600 € par apprenti pour la 1<sup>re</sup> année de formation,
  - » de l'aide exceptionnelle de l'État de 1 000 € pour la prise d'un apprenti supplémentaire (entreprise de moins de 250 salariés).
- **Vous rémunérez le jeune** selon son niveau et son ancienneté dans le contrat :

Niveau	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année
<b>BEP carr.SES</b>	<b>55 %</b> coef 145 soit 832,95 €	<b>65 %</b> coef 155 soit 986,62 €
<b>BAC</b>	<b>56 %</b> coef 150 soit 849,05 €	<b>67 %</b> coef 160 soit 1018,13 €

Grille de salaire actualisée au 1<sup>er</sup> janvier 2018

- Le jeune a un **statut de salarié** au sein de votre entreprise.
- Le contrat d'apprentissage est assorti d'une **période d'essai** de **45 jours** de présence en entreprise.
- Il est possible de démarrer un contrat d'apprentissage **3 mois avant la date de rentrée** (si titulaire du Bac).

“ Pour accueillir un apprenti BP, le tuteur doit **posséder un diplôme de pharmacien** et deux années d'expérience professionnelle (sans être obligatoirement titulaire de l'officine).



L'apprenti peut également être confié à **deux préparateurs en pharmacie** justifiant de deux années d'expérience professionnelle. ”



## QUELLE EST L'ORGANISATION DES COURS ?

	1 <sup>re</sup> section	2 <sup>e</sup> section
1 <sup>re</sup> année	Mardi et 1 lundi sur 2	Jeudi et 1 vendredi sur 2
2 <sup>e</sup> année	Lundi et 3 mardis sur 4	Vendredi et 3 jeudis sur 4

Sur l'année, votre apprenti est présent :

- » 35 semaines à l'officine
- » 12 semaines en cours soit 420h/an
- + 5 semaines de congés payés

## COMMENT ÇA MARCHE ?

### • Vous recherchez un candidat ?

Le Centre de Formation d'Apprentis CCI Le Mans Sarthe peut vous transmettre des candidatures répondant à vos souhaits, définis au préalable avec nos services.

### • Vous avez sélectionné votre candidat ?

Prenez contact avec nous pour son inscription.

